

Observatoire Régional des Télécommunications

Communiqué de Presse – Synthèse des résultats de l'édition 2003

I – VOLET « Atlas Numérique des Territoires »

La connexion permanente continue sa progression en France

La comparaison de la situation entre fin 2002 et fin 2003 montre deux phénomènes principaux. L'extension de l'offre en technologie DSL sur le territoire et du service dégroupé (option 1)¹ dans les grands centres urbains :

- le taux de couverture de la population éligible au service de connexion permanente² à internet a fortement progressé. Entre fin 2002 et fin 2003, celui-ci est passé de 62% à environ 75% de la population. Fin 2003 45 millions de français pouvaient accéder à ce service contre 37,5 millions à la fin de l'année 2002.
- Entre fin 2002 et fin 2003, le nombre de communes totalement ou partiellement couvertes par un service d'accès permanent à internet a doublé, pour atteindre environ 14 700. De plus, la disponibilité du service s'est améliorée, puisque le nombre de communes totalement couvertes par un service de connexion permanente a quasiment triplé (de 3 600 à 10 200). On estime, qu'à fin 2003, il restait moins de 30% du territoire bâti non couvert par une offre de connexion permanente (en dehors des Liaisons et des accès par satellite).

Entre fin 2002 et fin 2003, les services de « connexion permanente » sont passés de 62% de la population à plus de 75% de la population sur près des trois quarts du territoire bâti.

Désormais plus de 45 millions de français sont éligibles à une technologie de connexion permanente. Ce sont environ 8,1 millions de français supplémentaires qui ont été couverts en une année.

Une nouvelle dynamique pour la concurrence : les offres de services dégroupés (option 1) s'intensifient

En l'absence de dégroupage, la concurrence dans le haut débit est le plus souvent réduite aux offres bâties sur la revente des accès DSL de France Télécom. Cependant entre fin 2002 et fin 2003, le dégroupage s'est accéléré - en particulier au cours du second semestre de l'année 2003 - pour atteindre près de 15 millions de français en fin d'année, contre environ 8,5 millions en début d'année.

Entre 2002 et 2003, ce sont environ 237 communes supplémentaires qui ont été couvertes par un service dégroupé.

A noter que 30% des français sont éligibles à plusieurs offres d'opérateurs dont 25% à un service dégroupé (contre 14% fin 2002). Les 5% restant étant essentiellement l'accès internet via les réseaux câblés pour la population et la boucle locale radio pour les entreprises.

¹ Option 1 : Signifie que les opérateurs implantent leurs propres équipements au niveau des répartiteurs d'abonnés au réseau de France Télécom pour fournir un service DSL.

² Connexion permanente peut-être à bas débit (égal ou inférieur à 128kbit/s), moyen débit (inférieur à 2 Mbit/s), haut débit (entre 2 Mbit/s et 100 Mbit/s) et très haut débit (> 100 Mbit/s).

Cette présentation d'ORTEL[®], réalisée par les cabinets TACTIS et IDATE ne saurait engager de quelque manière que ce soit les souscripteurs (Autorité de Régulation des Télécommunications, DATAR, Caisse des Dépôts et Consignations, AFORS TELECOM, France Télécom, Ministère de l'Industrie et les Régions Aquitaine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Préfecture Auvergne).

Communiqué de Presse – ORTEL édition 2003

L'émergence de cette diversité d'opérateurs a contribué au développement de nouveaux services. Par exemple, le développement de services TV et de forfaits téléphoniques inclus dans certaines offres de connexion permanente à internet.

Evolution de la France en matière d'accès permanent à Internet

© ORTEL édition 2003	FIN 2002		FIN 2003		Variation 2002/2003	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Plusieurs offres d'accès	442	11 500 000	679	18 000 000	237	6 500 000
Une seule offre d'accès	7 500	26 000 000	14 064	27 600 000	6 564	1 600 000
Aucune offre d'accès (*)	28 745	22 690 048	21 944	14 590 048	-6 801	-8 100 000
TOTAL	36 687	60 190 048	36 687	60 190 048		

(*) autre que satellite et liaison louée

A noter que dans le cas où « une seule offre d'accès » d'opérateur télécom est disponible localement, le client final a cependant la possibilité de choisir entre plusieurs Fournisseurs d'Accès Internet.

La technologie DSL dominante sur l'ensemble des segments de marchés

La diversité de choix technologique en France souffre de la relative faiblesse du câble, contrairement à l'Amérique du Nord ou à quelques pays européens (Autriche, Pays-Bas, Portugal) qui voient la majeure partie de leurs abonnés haut débit sur les réseaux câblés

En France, seulement 26% de la population est située dans des communes couvertes par un service d'accès internet via le « câble » contre plus de 75% pour le DSL.

La part de la population ayant accès à deux technologies est également de 26% car seules les deux offres « câble » et « DSL » sont disponibles. Pour la population ce chiffre a stagné du fait d'absence réelle d'alternative technologique nouvelle au DSL et de l'absence de déploiements nouveaux dans le domaine des réseaux câblés qui se maintient à 8,8 millions de prises commercialisables.

Par contre le développement de l'offre internet par le câble augmente sa pénétration : passage de 280 000 à 400 000 abonnés internet par le câble entre fin 2002 et fin 2003.

Dans le domaine des usages professionnels, l'alternative à l'ADSL est essentiellement la BLR (Boucle locale radio qui couvre ...) avec 16% des entreprises situées dans des communes couvertes partiellement ou totalement. La BLR a connu une année de stagnation (fusion d'opérateurs, attente d'arrivée de nouvelles technologies). En 2004 et 2005, cette technologie radio devrait connaître un nouvel essor avec le déploiement de solutions nouvelles (WIMAX notamment) et l'attribution de nouvelles fréquences par l'ART.

L'arrivée de la fibre optique à proximité des utilisateurs (par bloc d'immeubles ou par immeuble) est encore balbutiante.

L'innovation dans la desserte optique reste embryonnaire

A l'instar de la plupart des pays de l'Union européenne exception faite de déploiements encore limités en Suède et en Italie, la France ne s'est pas encore engagée dans de grands projets de modernisation de ses réseaux de télécommunications en matière de desserte optique des utilisateurs comme c'est le cas en Asie (notamment au Japon).

En France, les réseaux de desserte optique qui permettent d'offrir du très haut débit (plus 100 Mbits/s) restent donc limités, et concernent seulement des zones d'activité économiques. Seulement 20 000 bâtiments (dont 50% connectés par France Télécom et 50% par les opérateurs nouveaux comme Cegetel, Colt, Completel, 9Télécom, Worldcom), tous à usages professionnels, sont raccordés en desserte optique dans une dizaine de grandes métropoles en France. La plupart des opérateurs ont limité en 2003 le déploiement de nouveaux réseaux optiques à l'exception des projets où les collectivités territoriales ont donné une forte impulsion. Ces initiatives publiques visent notamment à accélérer le raccordement en fibre optique de zones d'activités et d'immeubles (habitations et entreprises).

Des situations territoriales qui restent très contrastées

Le taux de couverture DSL des populations dans les départements a fortement progressé, cependant d'importantes disparités demeurent. Fin 2002, six départements bénéficiaient d'une couverture supérieure à 90% de la population, ils étaient dix fin 2003 ; de même, 28 départements avaient une couverture inférieure à 40% de la population, ils n'étaient plus que 6 fin 2003. Mais le taux de couverture le plus faible était de 28% pour la Creuse, la Lozère, la Guyane.

Cette disparité est encore plus forte entre les territoires pour l'accès à un service dégroupé. Même si les progrès de la moyenne nationale ont été très significatifs sur 12 mois (passage de 14% à 25% de la population éligible à un service dégroupé), les situations locales restent très contrastées.

Seuls quatre départements disposaient d'une couverture supérieure à 75% de la population (Paris et la petite couronne), 68 départements ne disposaient d'aucune offre de service dégroupé (option 1 c'est-à-dire sans passer par France Télécom) sauf quelques exceptions (inférieures à 10% de la population).

Tandis que certaines disparités devraient s'estomper, d'autres pourraient se renforcer avec l'arrivée de nouveaux services qui se développent comme la TV sur ADSL ou les nouveaux services de type SDSL (offre DSL symétrique pour les entreprises notamment)

Les nouveaux services apparaissent à un rythme de plus en plus rapide dans des zones très denses (Paris, Lyon...), alors que l'offre de base, tout en étant en forte progression, ne couvre pas encore l'ensemble des foyers et des entreprises.

Une nouvelle dynamique pour les initiatives territoriales

L'évolution du cadre législatif au cours du premier semestre 2004 permet aux projets des collectivités de s'inscrire dans un cadre technico-économique d'opérateur d'opérateurs. C'est pourquoi, entre 2002 et 2003, les incertitudes avaient pesé sur les projets qui désormais voient le jour.

Le cumul des projets d'infrastructures fibres optiques d'initiatives publiques est estimé à fin 2003³ à environ 4000 km de câbles (soit près de 10% des réseaux déployés par les nouveaux opérateurs depuis 1996 et environ 8% de ce qu'a déployé France Télécom pendant la même période).

Conclusion

L'accès à internet haut débit a fortement progressé en un an en France⁴. Pour partie cette croissance s'est faite sur la base d'une forte réduction (plus du tiers) de la population qui n'avait pas accès au haut débit. On doit aussi retenir une accélération du dégroupage qui contribue à développer la concurrence. Toutefois, de fortes disparités territoriales subsistent. D'autres apparaissent si l'on considère les offres les plus innovantes de services qui sont aujourd'hui associés à la commercialisation des accès haut débit (TV sur DSL, téléphonie sur IP). Les mois qui viennent devraient permettre d'apprécier l'impact, sur ces disparités territoriales, des investissements des collectivités locales et des opérateurs, des nouvelles technologies radio (Wi-Max, satellite) ou optique, et de la restructuration du câble.

³ ORTEL recense les principaux projets de réseaux déployés ou en cours de mise en oeuvre à fin 2003 : Rhône Vision Câble (Rhône), E-Tera (Tarn), SAXO (Somme Axe Optique) , Backbone Universel de Services (Manche), Melis@ (Maine et Loire), Gazelle (Réunion),Lumière (Besançon), IRISE (SIPPEREC), Castres-Mazamet, Oméga (Nantes), Genopole (Evry), RMT Nancy, Garonne Network (Toulouse), Pégase (Montpellier).

⁴ Selon l'ART on est passé de 1,5 million d'abonnés au DSL à la mi 2002 à 3 millions d'abonnés à la fin 2003, auquel il faut rajouter près de 400 000 abonnés sur le câble

II – VOLET « Synthèse de l'enquête PME »

auprès d'un échantillon de 3800 entreprises localisées dans 67 zones d'enquête au sein de 7 régions françaises

Au cours des trois vagues d'enquête ORTEL menées successivement en Mars 2001, Octobre 2002 et Mars 2004, les PME ont modifié leur comportement et leurs pratiques sous l'effet de la pénétration des technologies d'accès permanent et de la présence affirmée des opérateurs de télécommunications. Ce sont principalement les PME localisées dans les zones à forte densité de population qui profitent au mieux des services d'accès permanent à l'internet et de la concurrence qui s'exerce sur leur territoire.

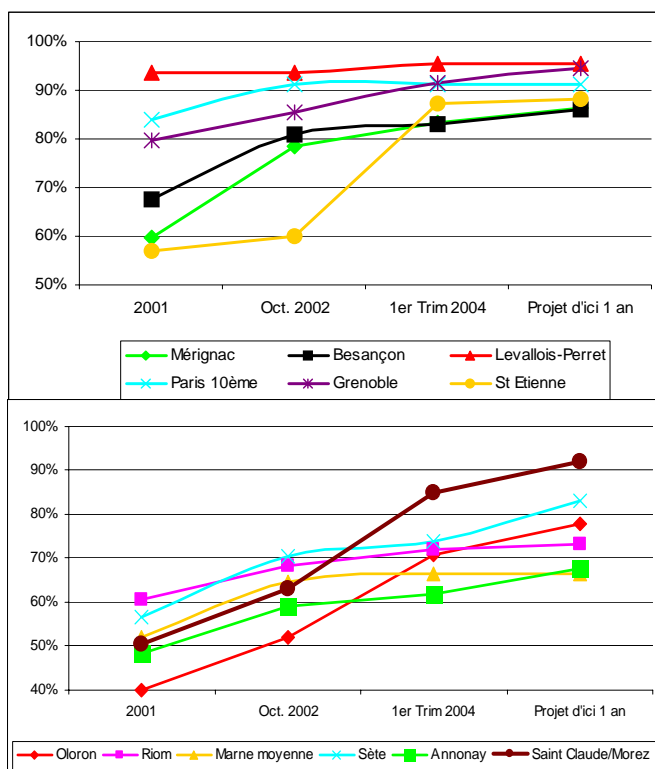
Le « *Digital Divide*⁵ » se maintient voire s'accroît entre les territoires. Le comportement des PME - que ce soit dans les modalités d'accès comme dans les comportements d'usages – exprime cet état de la situation française.

De fortes disparités dans la pénétration de l'internet dans les PME selon leur localisation

Si le taux d'équipement en ordinateur reste stable avec plus de 95% de PME équipées, le pourcentage de PME connectées à l'internet a évolué dans les 18 derniers mois tout particulièrement dans les zones urbaines denses et très denses avec une moyenne de 85% contre 77% en Octobre 2002. Cependant ces chiffres cachent des disparités entre les zones d'enquête entre les grands pôles urbains (97% de PME connectées) et les zones de moindre densité (69%).

Les deux graphes montrent les courbes de croissance de connexion à l'internet des PME et illustrent les différences structurelles existantes entre les PME localisées sur chacune des zones. Dans les grands pôles urbains les PME ont des taux de connexion à l'internet élevés qui s'approchent tendanciellement de 90% à mi-2004.

A contrario dans les zones à moindre densité, le taux de connexion à l'internet des PME stagne autour de 65-70% et les projections de croissance à un an ne sont guère optimistes sur le rattrapage. Cet écart de 25 points montre que se crée et perdure une véritable fracture numérique entre les PME selon leurs zones de localisation dans la connexion à l'internet.



⁵ Fracture numérique.

Un taux de croissance très significatif du DSL

Avec une croissance de 100% en l'espace de 18 mois, plus d'une PME sur deux sont abonnées à un service d'accès permanent à internet. La progression du DSL est particulièrement significative sur les 3 vagues d'enquête ORTEL : 3% de PME abonnées en Mars 2001, 26% en Octobre 2002 et 53% en Mars 2004. La migration depuis le RNIS vers le DSL est remarquable dès lors que le service d'accès permanent à l'internet est disponible, même si l'on constate qu'un laps de temps de plusieurs mois est nécessaire pour que s'opère cette migration de manière significative. L'abonnement dépend aussi du taux de couverture réel des PME au DSL, de la campagne de promotion plus ou moins intensive, ... mais surtout de la présence d'offres concurrentes et du dégroupage qui se traduit par une baisse des prix substantielle et très attrayante (de l'ordre de moitié en général pour le même débit).

C'est ainsi que les PME sont à 50% favorables pour payer un accès permanent à 2 Mbit/s à 50 euros HT par mois, ce qui correspond actuellement à prix en situation de concurrence.

La concurrence prend un quart du marché dans les zones urbaines denses

La part de marché de France Télécom, à travers ses filiales Wanadoo et Oléane, reste prépondérante malgré près de 730 000 lignes dégroupées au 1^{er} juillet 2004 (source ART).

Cependant la concurrence se fait plus incisive dans les zones urbaines denses et très denses dans lesquelles les nouveaux entrants ont gagné un quart de part du marché des PME. Les FAI tels que Free, Tiscali, AOL, Cegetel et Neuf Télécom sont désormais ancrés dans le paysage des offreurs de services de l'internet permanent.

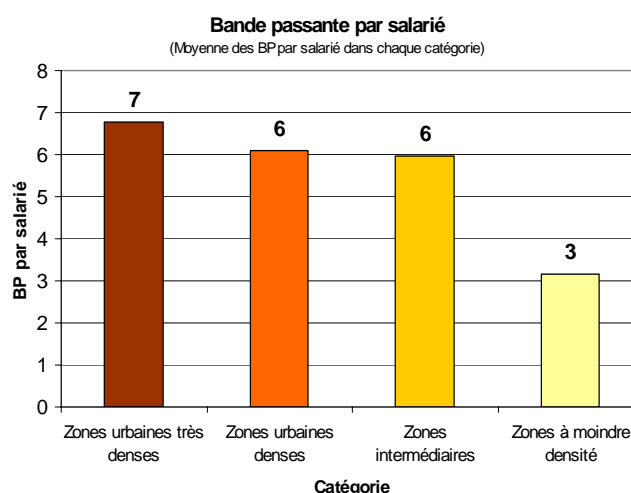
Les applications liées au commerce électronique sont encore balbutiantes

Pratiquement une PME sur deux située dans une zone urbaine très dense dispose d'un site web alors que ce taux est sensiblement moins élevé dans les zones à moindre densité où elles ne sont plus qu'une sur cinq. Cependant et quelle que soit la zone considérée les applications de commerce électronique et de relations clients fournisseurs n'ont pas réellement décollé, à quelques exceptions près. Les sites web sont avant tout considérés comme des vitrines commerciales et non de véritables lieux d'intermédiation, ce qui a pour effet de limiter leur intérêt.

Des actions de soutien en conseils et expertises visant le développement d'applications restent à envisager afin d'aider les PME : d'une part à la création de sites web pour développer des applications directement liées au commerce électronique ; d'autre part à l'appropriation de ces nouveaux outils et usages, notamment dans les zones les plus en retard.

La « bande passante par salarié » a été multipliée par 6 en trois ans

L'indicateur ORTEL qui exprime la « bande passante par salarié » permet de suivre l'intensité télécom pour les besoins propres de chaque salarié. Cet indice était proche de 1 en Mars 2001, inférieur à 3 en Octobre 2002. Il se trouve aujourd'hui supérieur à 6 soit multiplié par plus de deux en l'espace de 18 mois à l'exception notable des PME localisées dans les zones à moindre densité de population. Sur ces zones l'absence d'offre d'accès permanent et de concurrence reste un frein à l'appropriation de l'internet par les PME. Cela se traduit dans les usages très peu développés dans les applications réclamant des capacités importantes de bande passante.



Il est naturellement hasardeux de tirer des conclusions en terme de localisation d'activités à partir d'un seul critère de choix. C'est plutôt une conjonction d'indicateurs qui prévaut le plus souvent à une décision de localisation.

Cependant « l'accès au haut débit » constitue désormais l'un des critères prioritaires d'éligibilité d'un territoire dans le choix de localisation d'un tiers des PME.

ANNEXES :
tableaux extraits de l'édition ORTEL 2003

© Ortel - juin 2004	Couverture en service aDSL France Télécom					
	Communes partiellement couvertes		Communes totalem ent couvertes		TOTAL couverture aDSL	
	Nombre de Communes	Population éligible	Nombre de Communes	Population éligible	Nombre de Communes	Population éligible
Chiffres à Fin 2002	3 735	5 559 702	3 638	31 829 930	7 373	37 389 631
	10%	9,2%	10%	52,9%	20%	62,1%
Chiffres à Fin 2003	4 405	4 687 843	10 279	40 664 864	14 684	45 352 707
	12%	7,8%	28%	67,6%	40%	75,3%
écarts 2003 / 2002	670	-871 859	6 641	8 834 934	7 311	7 963 075
	2%	-1,4%	18%	14,7%	20%	13,2%

L'écart négatif : communes qui sont passées d'une couverture partielle à totale entre 2002 et 2003

© Ortel - Juin 2004	Couverture en service DSL dégroupé (Option 1)		
	Nombre de Communes	Population éligible	Entreprises éligibles
Chiffres à Fin 2002	109	8 424 000	239 000
	0,3%	14,0%	20,2%
Chiffres à Fin 2003	346	14 808 000	348 000
	0,9%	24,6%	29,4%
écarts 2003 / 2002	237	6 384 000	109 000
	0,6%	10,6%	9,2%

Informations éditeurs ORTEL

Pour plus d'informations concernant l'Observatoire Régional des Télécommunications nous vous invitons à consulter le site www.ORTEL.fr

ou de contacter

Stéphane LELUX – Président du Cabinet TACTIS

www.tactis.fr

slelux@tactis.fr

Tel +33 (0) 1 49 57 05 05

Alain Veyret – Directeur du Département Politiques Publiques & Territoires de l'IDATE

www.idate.fr

a.veyret@idate.fr

Tel +33(0) 4 67 14 44 22

A partir de septembre 2004, les internautes pourront librement produire en ligne leurs propres cartes à partir des bases de données ORTEL © et extraire les cartographies ainsi réalisées sur le site www.ORTEL.fr